

[Texte]

s'il y aurait accord ou non de la part des leaders des différents partis pour que ce rapport de Mme le Président soit déferé à un comité ou à un autre, et s'il y a lieu pour Mme le Président de comparaître ou non.

À cette étape-ci, il ne s'agit pas de remettre en question la décision de Mme le Président. Il s'agit simplement de suivre l'invitation qu'elle faisait à la Chambre. Pour moi, à cette étape-ci, il m'apparaîtrait prématuré que l'on fixe dès aujourd'hui la comparution du greffier de la Chambre au 11 juin avant qu'on ait cherché à obtenir plus d'information de la part des leaders des autres partis ou des différents partis à la Chambre. C'est purement la suggestion que je fais. Il ne s'agit pas de remettre en cause la décision de Mme le Président. Elle l'a rendue publique pour les raisons qu'elle juge appropriées. Et d'autre part dans une lettre du 20 mars, vous aviez vous-même invité Mme le Président à prendre l'une ou l'autre des décisions et le Comité s'en déclarait satisfait à cette époque-là. C'est simplement le point que je tiens à faire et il m'apparaît à cette étape-ci important de le faire.

**Le coprésident (M. Corbin):** Bien, monsieur Joyal, pour votre information et l'information des autres membres du Comité, à la réunion du Sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure de la semaine dernière, il avait été décidé que j'entrerais en communication le plus tôt possible avec Mme Sauvé. J'ai effectivement écrit au Président de la Chambre des communes le 29 mai qui, si je ne m'abuse, était vendredi. Et je vais vous faire lecture de la lettre que j'ai fait porter au bureau du président de la Chambre des communes.

Madame le président,

Je vous remercie pour votre lettre du 22 mai dans laquelle vous me faites part de la disponibilité de vos fonctionnaires pour débattre toute la question du bilinguisme à la Chambre des communes, suite à ma lettre du 20 mars.

Depuis, les membres du Sous-comité du programme et de la procédure du comité mixte spécial sur les langues officielles m'ont effectivement mandaté, à la réunion du 26 mai, de communiquer avec vous pour vous demander de répondre à ma lettre du 20 mars et pour inviter le Greffier de la Chambre des communes à comparaître.

Suite à cette réunion et après lecture attentive de la vôtre du 22 mai, il m'apparaît évident qu'elle est une réponse aux deux points que j'avais soulevés dans ma lettre, bien qu'elle n'y réfère pas spécifiquement. Au dire des membres du comité, cette référence aurait dû être notée.

• 1025

Le Comité mixte serait heureux d'accueillir vos fonctionnaires à une réunion projetée pour le jeudi 11 juin, de 9h30 à 12h30.

Je vous saurais gré de nous indiquer quels fonctionnaires, officiellement, comparaitront au nom de la Chambre des communes afin que le cogreffier du comité puisse entrer en communication avec ces personnes pour leur

[Traduction]

one can see whether or not the leaders of the various parties agree that the report of the Speaker of the House be referred to one or another committee, and whether or not the Speaker of the House is to appear.

At this stage, it is not a matter of questioning the decision of the Speaker of the House. It is simply a matter of following the invitation she made to the House. I feel that it is premature at the present time to set the date of 11 June for the appearance of the Clerk of the House, before we have tried to get more information from the leaders of the other parties or the various parties in the House. This is simply a suggestion I am making. I am not questioning the decision of the Speaker of the House. She made her decision public for reasons which she felt appropriate. Moreover, in a letter of March 20, you yourself invited the Speaker of the House to make a decision and the Committee stated it was satisfied at that time. That is the point I am trying to make and I feel it is important to make it at this time.

**The Joint Chairman (Mr. Corbin):** Well, Mr. Joyal, for your information and for the information of the other members of the Committee, it was decided at the meeting of the Sub-committee on the Agenda and Procedure last week that I get in touch with Mrs. Sauvé as soon as possible. I did in fact write to the Speaker of the House of Commons on May 29 which, if I am not mistaken, was a Friday. I will read the letter which I had delivered to the office of the Speaker of the House of Commons.

Madam Speaker,

I thank you for your letter of May 22 in which you inform me that your officials are available for the debate of any matter of bilingualism in the House of Commons, in reply to my letter of March 20.

Since then, the members of the Sub-committee on Agenda and Procedure of the Special Joint Committee on Official Languages instructed me, at the meeting of May 26, to get in touch with you to ask for a reply to my letter of March 20 and to invite the Clerk of the House of Commons to appear.

After that meeting, and after a careful reading of your letter of May 22, it is clear that that letter constitutes a reply to the two points which I raised in my letter, although no specific reference is made to them. According to the members of the committee, such reference should have been made.

The joint committee will be happy to welcome your officials at a meeting to be held on Thursday, June 11, between 9h30 a.m. and 12h30.

Could you please indicate the names of those official representatives who will appear on behalf of the House of Commons, so that the joint clerk of the committee might contact these persons concerning any administrative details.